

Commune de CHAVANNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025 à 20H30

L'an deux mil vingt-cinq et le 18 décembre à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, Mme Déborah Garcia, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Loïc Perrier

Etaient excusés : M. David Bernard (pouvoir donné à M. Reboulet), Mme Déborah Garcia (pouvoir donné à Mme Feydet), M. Guillaume Tattu (pouvoir donné à M. Colombet)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 13/12/2025

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 4 novembre 2025 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (13).

2 – Affaires soumises à délibération :

Enquête publique prélevement irrigation bassins topographiques de la Drôme des Collines et de la Galaure :

Les Préfectures de l'Isère et de la Drôme organisent une enquête publique dite AUP « Autorisation Unique Pluriannuelle » pour l'irrigation agricole, à la demande de l'OUGC Organisme Unique de Gestion Collective de la Drôme (Chambre d'Agriculture) de la Drôme. Il s'agit d'une « enquête environnementale unique ». Cela concerne les Installations, les Ouvrages, les Travaux et les Activités IOTA. Le dossier d'enquête comprend les résumés des études d'impact et les avis de l'autorité environnementale. Le projet de prélèvement est globalement de 7.9 millions de m3, avec une décroissance régulière sur les 15 ans de la période (fin en 2039). L'objet est de retrouver l'équilibre en 2039 selon les objectifs fixés par le SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence. La Préfecture décidera ensuite. 68 communes sont concernées en Drôme et Isère. Les documents sont consultables sur Internet et à la Mairie de Saint Donat. L'enquête se déroule du 25 novembre au 29 décembre 2025, soit une durée de 5 semaines. Le Conseil Municipal est amené à donner son avis sous forme de délibération.

Proposition d'avis défavorable sur un projet de réduction des prélèvements impactant un monde agricole déjà fragilisé, qui doit s'adapter sans discontinuer. Nécessité de préserver les ressources en eau non contestée mais études justificatives insuffisamment étayées. Efforts très importants demandés (-40% pour la vallée de la Veaune et du Merdarioux entre 2024 et 2039), supérieurs en Drôme des Collines par rapport au reste de la Drôme. Pour mémoire, entre 2022 et 2025, notre secteur a déjà baissé ses prélèvements de 17%. Regret d'une communication trop tardive des décisions, prévu en mars prochain (une saison agricole se prépare très tôt). Souhait que les efforts soient partagés entre les irrigants, les industriels et les particuliers (absence de clarté sur la répartition des efforts). Absence d'études pour stockage de l'eau de pluie. Absence de fongibilité entre les volumes autorisés pour les différentes catégories de préleveurs. Assouplissement demandé pour les forages profonds qui n'ont pas d'impact à court terme sur les eaux de surface. Soutien insuffisant aux irrigants qui s'engagent à davantage retenir l'eau de pluie (haie, fossé...). Absence de garantie sur la concrétisation des projets de substitution par raccordement sur le réseau d'irrigation puisant dans le Rhône ou sa nappe alluviale (qui permettrait de fermer le forage de Thiollettes trop proche de la rivière Veaune, de l'ENS de l'étang du Mouchet et des Sources de la Veaune).

Proposition validée à l'unanimité (13).

Plan Communal de Sauvegarde PCS de Chavannes mise à jour :

Après la simulation de mise en œuvre du PCS, le 25 octobre dernier, il est nécessaire de faire quelques améliorations sur le document officiel. Pour rappel, le PCS est exigé par l'Etat depuis 2022 dans chaque commune et il est indispensable pour l'octroi des subventions à Arche Agglo (travaux de protection aux inondations). Il a vocation à traiter tous les risques (séisme, transport de matières dangereuses, inondations...). Présentation du PCS amendé version n°2. Une nouvelle version plus précise avec des annexes plus fournies. Un classeur de mission va devoir être constitué pour chaque mission (direction des secours, coordination des actions, communication, logistique, hébergement, secrétariat...). Un prochain exercice serait à réaliser au début de la prochaine mandature. Ce PCS amendé doit être validé par le conseil municipal avant transmission à la Préfecture. Il sera aussi à envoyer à Arche Agglo.

Approbation du PCS 2^{nde} version à l'unanimité (13).

Convention avec Arche Agglo pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux :

Le samedi 28 février 2026 toute la journée, place de l'église, nous disposerons d'un broyeur mutualisé mis à disposition par Arche Agglo pour le broyage de végétaux. Notre employé communal sera formé pour l'usage de l'engin. Les dépôts des branches pourront s'effectuer le jour même ou dans les 2 semaines qui précèdent, soit dès le samedi 14 février. Une communication sera faite auprès des habitants. Arche Agglo nous demande de signer une convention pour la mise à disposition du broyeur.

A l'unanimité (13), autorisation du Maire pour la signature de la convention.

Limitation tonnage véhicule circulant quartier Griauges :

Le 19 septembre, il a été signalé à la commune, la présence d'une semi-remorque circulant chemin des Hauts de Griauges puis chemin de Bousselain et route de Griauges. Le véhicule, en grande difficulté, a arraché des galets du mur d'une maison de Mercurol Veaunes, dans un virage, sans s'arrêter pour autant. Suite à cet incident, après concertation avec la commune de Mercurol Veaunes et les exploitants agricoles du secteur, il est proposé une limitation du tonnage des véhicules à 26 tonnes sur le chemin des Hauts de Griauges (à partir du croisement avec le chemin des maraîchers), le chemin de Bousselain et la route de Griauges, avec indication « rue étroite ». Le chemin des Hauts de Griauges étant mitoyen, les 2 communes prendraient un arrêté conjoint et partageraient la charge de la pose des panneaux.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

Convention de répartition des dépenses et recettes du RPI Bren Marsaz Chavannes mise à jour :

En juillet 2024, une nouvelle convention avait été élaborée. Il apparaît que des recettes peuvent être affectées à ce budget, notamment le versement des excédents de gestion du service cantine (achats repas et denrées, vente de repas). Cela s'est produit dans le passé. Il est proposé d'amender la convention pour intégrer cette possibilité avec application rétroactive à la rentrée scolaire 2024.

Approbation de la convention amendée à l'unanimité (13).

Motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes de l'Association des Maires de France :

Le Maire propose d'approuver cette motion dans une période où les communes sont mises en difficulté par un état trop souvent centralisateur.
Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (13).

3 – Affaires soumises à décision :

DICRIM Document d'Information sur les Risques Majeurs de Chavannes :

Un support de communication à destination des habitants, doit être réalisé après l'approbation du PCS, il s'agit du DCRIM. Présentation du document. Des corrections sont effectuées. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune et les habitants seront informés.

Approbation du DCRIM par le conseil municipal à l'unanimité (13).

Exercice du droit de préemption :

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti situé 134C impasse du Pavillon, parcelle ZB181. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de ne pas exercer son droit de préemption.

Exercice du droit de préemption :

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti situé 14 rue des Gourras, parcelle ZB177. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de ne pas exercer son droit de préemption.

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil d'agglomération du 5 novembre 2025 : ADMINISTRATION GENERALE : Ressources Humaines Modification tableau des effectifs, Création poste contrat projet Gestionnaire Leader, Création 4 postes droit privé Régie Eau Assainissement suite détachement 3 agents fonctionnaires et passage droit privé d'un CDI public, Modification Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de L'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ; FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Décisions modificatives, Actualisation Autorisations Programme et Crédits Paiement (AP/CP), Fonds concours commune Boucieu-le-Roi ; DEVELOPPEMENT LOCAL MOBILITE INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : Convention gestion gare routière Tournon sur Rhône, Convention mise à disposition matériel billettique OùRa et versement recettes Région et Office du tourisme, Avenant n°3 convention délégation Région adaptation ligne 11, Politique Cyclable Principes financement aménagements cyclables et Convention type délégation partielle compétence voirie ; AMENAGEMENT HABITAT : Convention ADIL 2026 information et conseil particuliers rénovation énergétique, Second arrêt Programme Local Habitat ; EAU ASSAINISSEMENT : Accord cadre bons commandes réalisation schémas directeurs assainissement et eaux pluviales, Appel d'offres ouvert, Marché maîtrise d'œuvre renouvellement 4 stations d'épuration (Colombier le Jeune, Lemps, Etables, St Barthélémy le Plain), Versement participation eaux pluviales vers budget Assainissement au titre des réseaux unitaires ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Droit préemption urbain ZAE Hauches Chanos-Curson ; ENVIRONNEMENT : Convention partenariat 2025 ADIL Drôme action informations et conseils offres photovoltaïques aux particuliers, Avenant 1 convention GDS26 lutte frelon asiatique, Atlas Biodiversité Communale (ABC) 12 communes volontaires Agglo Lancement du marché « Diagnostic écologique », Convention coopération Conservatoire Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA) ; RIVIERES : Modification statuts Syndicat Mixte Ay Ozon, Convention partenariale gestion risque inondation zone urbanisée Tournon sur Rhône ; GESTION DECHETS : Marché de rétrofit des conteneurs enterrés ; INFORMATIONS : Rapport activités 2024 Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, Rapport activités 2024 Syndicat Mixte Bassin Versant du Doux, Rapport activités 2024 Syndicat Intercommunal d'Aménagement Bassin Herbassee SIABH

Conseil des Maires du 10 décembre 2025 : Politiques contractuelles Programmation Contrat Réussite Transition Ecologique CRTE 2026 en présence de représentants de l'Etat, Rivières GEMAPI Présentation Projet Territoire et Gestion Eau PTGE bassin versant du Doux.

Conseil d'agglomération du 17 décembre 2025 : ADMINISTRATION GENERALE : Convention accueil commune Saint-Félicien, Ressources Humaines Adhésion contrat assurance risques statutaires 2026-2029 Centre Gestion Ardèche, Ressources Humaines Modalités participation financement protection sociale complémentaire agents Convention participation, Ressources Humaines Montant participation Mutuelle santé agents ; FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Convention groupement commande Département Ardèche et CC Pays Lamastre pour audit et prospective économique, financière et juridique exploitation Train de l'Ardèche, Attribution compensation 2026 : modification suite rapport établi CLECT « lecture publique », Actualisation des APCP, Budget principal Décision modificative n° 2, Ouverture anticipée crédits d'investissement 2026, Versement budget annexe Champos vers budget principal, Subvention budget principal vers budgets annexes, Provisions réglementaires, Fonds concours commune Vion création théâtre de verdure, Adhésion Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes Information Géographique (CRAIG) ; RIVIERES : Convention aide financement mise en œuvre SAGE Bas Dauphiné Plaine Valence année 2025 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Dérogation interdiction ouverture dominicale commerces détail de St-Donat-sur-l'Herbasse année 2026, Dérogation interdiction ouverture dominicale commerces détail de St-Jean-de-Muzols année 2026, Dérogation interdiction ouverture dominicale commerces détail de Tain l'Hermitage année 2026, Dérogation interdiction ouverture dominicale commerces détail de Tournon-sur-Rhône pour l'année 2026, Accompagnement entreprises Convention 2026 VILESTA, Convention gestion zones activités ZAE Eygoutières Margès, Validation et garantie acquisition ténement immobilier EPORA, ZA Fleurons Mercurol-Veaunes Cession terrain SAS Valotel, Subvention Union Economique Pays Saint-Félicien Salon Habitat St-Félicien, Adhésion agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, ZA Vinays Marché travaux, dernière tranche aménagement ; AGRICULTURE : Dossier demande financement projet « Keyline 2 », Avenant n°2 remboursement destructions nids frelons asiatiques GDS26, Avenant n°1 remboursement destructions nids frelons asiatiques GDS07 ; TRANSPORT MOBILITES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : Principes organisation et financement mise en accessibilité arrêts transport urbain et commerciaux réseau transport ARCHE Agglo ; TOURISME : Taxe séjour 2027 ; AMENAGEMENT HABITAT : Aide production logements sociaux Habitat dauphinois Les terrasses St-Joseph Tournon-sur-Rhône, Conventions CAUE 26 et 07 ; EAU ASSAINISSEMENT : Tarifs 2026, Fixation montant contre-valeurs « Performance réseaux eau potable » et « Performance systèmes d'assainissement » issues réforme redevances Agence de l'Eau ; CULTURE : Ecole musique et danse intercommunale Convention orchestre à l'école avec Tournon-sur-Rhône.

Urbanisme : commissions le 12 novembre et le 16 décembre.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Simon Dumas, pour la construction d'un abri garage, rue des Gourras. DP de Mme Justine Ruffini pour la construction d'un tunnel de stockage de fourrage, quartier Griauges. DP de M. Alexandre Caso pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison (mandat à la société Groupe Maison Autonome), rue de l'église. DP de M. Hugo Pasquier pour des travaux d'isolation, de modification et de création d'ouvertures, et de changement de menuiseries, route du bois de l'âne.

Accord : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Pascal Ronget pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison (mandat à la société Isowatt), rue du 19 mars 1962. DP de M. Christophe Tesson pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, route de Griauges. DP de Mme Marion Courthial pour la construction d'une piscine enterrée à côté de la maison, route de Griauges. DP de M. Simon Dumas, pour la construction d'un abri garage, rue des Gourras. DP de Mme Justine Ruffini pour la construction d'un tunnel de stockage de fourrage, quartier Griauges. DP de M. Alexandre Caso pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison (mandat à la société Groupe Maison Autonome), rue de l'église. DP de M. Hugo Pasquier pour des travaux d'isolation, de modification et de création d'ouvertures, et de changement de menuiseries, route du bois de l'âne.

Halle bois photovoltaïque : Coupe peupliers et broyage des souches. Retrait poteau bois. Retrait tronçon de murette. Création plateforme.

Divers :

Recensement janvier 2025 : 779 habitants, population retenue au 1^{er} janvier 2026, 784 habitants.

Bibliothèque : En réponse à la proposition d'Arche Agglo relative à l'informatisation du réseau des bibliothèques avec un logiciel commun (la commune prend en charge le matériel et la connexion Internet, Arche Agglo fournit le logiciel), l'équipe de la bibliothèque communale décide d'accepter la proposition mais s'interroge sur le lien avec la Médiathèque de Saint Vallier, partenaire depuis très longtemps (gérée par le Département) et sur l'avenir du bénévolat.

Travaux complémentaires de restauration de l'église : Fin de la possibilité de faire des dons le 31 décembre 2025 (avec défiscalisation de 75%), reste quelques jours ! 3.711€ versés en 2025 à ce jour. Création de la murette à l'entrée du passage vers l'église et installation de l'éclairage extérieur. Eclairage chaque soir selon les mêmes horaires que le réseau public. Suppression du point d'éclairage public situé à l'entrée du passage. Subvention de 1.425€ de l'ONACVG pour la reprise des peintures de la grille du monument aux morts.

Travaux traverse de village : Fin de l'aménagement de l'accotement route de Tain, enfouissement du réseau Télécom et plantations.

Salle des fêtes : Les murs de la grande salle et de la salle du bar ont été repeints.

Travaux de curage de fossé : Sur un tronçon de 50m, petite route de Mercurol.

Composteur municipal : 22 novembre, 2nd retournement (bac bien plein), 1^{ère} distribution de compost mûr (4 brouettes et 1 seau). Prochaine distribution fin avril 2026 pour les plantations du printemps.

Colis de Noël aux personnes âgées : répartition de la distribution entre élus, pendant la période des fêtes.

Réunion sur le photovoltaïque le 15 décembre à la salle des fêtes, en présence d'un intervenant Arche Agglo et de Passerelle Energie pour présenter le photovoltaïque aujourd'hui et notamment l'autoconsommation individuelle et collective.

Commission électorale 2025 : contrôle des listes électorales, le 17 décembre.

Réunion du collectif « projet culturel artistique » des communes de Bren, Larnage et Chavannes, avec Arche Agglo et le Train Théâtre de Portes les Valence, le 17 décembre. Esquisse d'une thématique commune. Prochaine réunion le 28 janvier à Bren.

Collecte de sapins de Noël destinés au broyage : sur la place de l'église, dès le vendredi 26 décembre.

Vœux du conseil municipal : samedi 3 janvier 2026 à 18h, à la salle des fêtes.

Nids de frelons asiatiques signalés (« boules » dans des grands arbres). A l'initiative des propriétaires. 5 nids détruits en 2025.

Lutte contre la présence de mégots sur la voie publique : Contractualisation avec Alcome le 25 novembre.